



CAPa MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

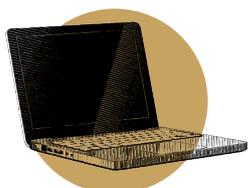
Devenir un professionnel de l'agriculture

Comprendre le fonctionnement et l'organisation d'un système d'exploitation agricole par le biais des expériences en entreprise. **Acquérir des compétences** techniques et professionnelles dans le domaine de la production animale, la polyculture et le machinisme agricole. **Acquérir le sens des responsabilités** et un comportement professionnel adapté en entreprise. **Construire** son projet professionnel et valider une qualification agricole de niveau 3. **Réussir autrement grâce à l'alternance** et envisager la poursuite d'études vers une qualification de niveau 4 (BP REA, Bac professionnel...) ou un accès à l'emploi.

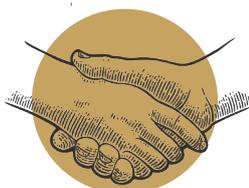
CONDITIONS D'ADMISSION

- Être issu d'une classe de 3^e ou équivalent
- Être motivé par les métiers de la nature et du vivant
- Être sensible au bien-être animal et à la protection de l'environnement
- Afficher son intérêt pour effectuer des stages en entreprises agricoles
- Entretien de motivation avec le jeune, ses parents et l'équipe pédagogique, suivi de la décision du Directeur de l'établissement

LES PLUS DE LA FORMATION



CERTIFICATION
PIX



SUIVI INDIVIDUEL
DU PROJET



ATELIERS
PRATIQUES



VOYAGE
ERASMUS

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

histoire-géographie, ESC, maths, SESG

Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

lettres, biologie, EPS

Interagir avec son environnement social

lettres, SESG

MODULES PROFESSIONNELS

Insertion du salarié dans l'entreprise

Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments

Techniques et pratiques professionnelles

MODULE D'INITIATIVE PROFESSIONNELLE

S'adapter à des enjeux professionnels locaux :
Raisonnement des grandes cultures.

DÉBOUCHÉS

- Poursuite des études vers une qualification de niveau 4 : Brevet Pro REA
- Entrée dans la vie active en tant qu'ouvrier/ouvrière dans les domaines suivants : polyculture et élevage, horticulture et maraîchage, élevage porcin, élevage ovin ou caprin et arboriculture et viticulture.

L'ALTERNANCE

EN ENTREPRISES : 52 semaines

À LA MFR : 25 semaines

+ vacances scolaires

L'APPRENTISSAGE

EN ENTREPRISE : 67 semaines

À LA MFR : 25 semaines

CONGÉS PAYÉS : 10 semaines

STATUT

- Statut scolaire ou d'apprenti
- Interne ou demi-pensionnaire
- Accès possible aux aides régionales (apprentissage) ou aux bourses du Ministère (formation scolaire)
- Apprentissage et stage avec rémunération conforme à la réglementation en vigueur

2 ANS
DE FORMATION

